

972 migrants

ont reçu une assistance d'urgence à travers l'unité mobile dans la région d'Obock

1 atelier de renforcement des capacités

au profit d'assistants sociaux du Ministère de la Femme et de la Famille

34 migrants vulnérables ont pu rentrer chez eux grâce au programme de retour volontaire (ARV)

24 agents de protection

formés à l'assistance aux migrants vulnérables à Djibouti



Un migrant mineur quittant le COAM d'Obock dans le cadre du programme ARV. © OIM 2020

FAITS SAILLANTS

L'OIM continue de fournir une assistance aux migrants vulnérables au Centre d'Orientation et d'Assistance aux Migrants (COAM) à Obock. Ils y reçoivent de la nourriture, des articles non alimentaires (NFI) ainsi qu'une assistance médicale et psychosociale.

A travers la mise en place de son unité mobile en juillet 2020, les migrants en détresse dans la région d'Obock reçoivent

de l'eau, des vivres, des soins médicaux d'urgence. Ils sont ensuite orientés vers le COAM, avant d'être transférés vers le site de quarantaine d'Ar Aoussa (région d'Ali Sabieh) où ils sont pris en charge par l'Office Nationale d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés (ONARS).

Suite à la signature d'un nouveau partenariat avec l'ONARS, l'OIM appuie le fonctionnement du site de quarantaine

pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2020.

Les populations passant par les différents points de suivi des flux (FMP) ont été sensibilisées aux mesures de prévention et risques liés au COVID-19.

APERCU DE LA SITUATION

Pendant le mois d'octobre 2020, 7 223 mouvements ont été observés aux points de suivi des flux de population à travers le pays. La majorité des migrants se déplacent à pied (73%).

Depuis la reprise des services frontaliers entre Djibouti et son voisin éthiopien, le nombre de migrants en provenance de l'Éthiopie a fortement augmenté, passant de 504 mouvements recensés en juillet à 2 350 au cours de ce mois d'octobre 2020.

La fermeture ponctuelle des frontières terrestres djiboutiennes (dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19) à partir du 20 octobre et pour une durée de quinze jours a peu impacté les flux migratoires.

Dans la région d'Obock, point de transit vers/en provenance de la péninsule arabique, un tiers de l'ensemble des mouvements du mois ont été observés. Parmi eux, un peu plus de 1 000 personnes sont revenues du Yémen. En effet, les restrictions de mouvements dues à la COVID-19 au Yémen et en Arabie Saoudite ont poussé un nombre croissant de migrants à entreprendre la route de retour vers l'Éthiopie.

Au cours du mois d'octobre, plusieurs naufrages d'embarcations de migrants traversant le Golfe d'Aden ont eu lieu; dix huit ont été retrouvés le long des côtes de la région d'Obock.

CONTACTS

Stéphanie Daviot
sdaviot@iom.int

Email:
oimdjibouti@iom.int

+253 21 32 04 50 or +253 21 35 72 80
www.iom.int/countries/djibouti



ASSISTANCE DIRECTE AUX MIGRANTS

L'OIM fournit une assistance au nombre croissant de migrants qui arrivent du Yémen dans la région d'Obock. Au cours du mois d'octobre 2020, 862 migrants (817 hommes et 45 femmes), y compris 70 mineurs (58 garçons et 12 filles) ont reçu de l'eau, des vivres et une assistance médicale à travers l'unité mobile de l'OIM à Gehere, Doubia, Ras bir, Adou, Oulma et Garowa sur la côte d'Obock.

Au sein du COAM à Obock, 919 migrants ont été enregistrés et reçu une assistance multisectorielle adaptée. Par exemple, 1 175 kits non-alimentaires ont été distribués, tandis que 662 consultations ont été dispensées par l'équipe médicale de la clinique du COAM.

Le 13 octobre, l'OIM, en partenariat avec l'ONARS, a organisé le transport de 475 migrants éthiopiens (454 hommes et 21 femmes) du COAM dans la région d'Obock vers le site de quarantaine d'Ar-Aoussa dans la région d'Ali-Sabieh. L'OIM a également fourni une assistance en eau et denrées alimentaires



Opération d'assistance de l'unité mobile dans la région d'Obock. © OIM 2020

pour les migrants en transit au sein du site pendant une période de deux semaines.



MATRICE DE SUIVI DES DEPLACEMENTS

Les 27 et 28 octobre, un atelier de formation a été organisé au profit de 30 collaborateurs DTM du bureau de l'OIM Djibouti. Cet atelier, animé de façon participative, a permis d'une part, de renforcer les capacités des agents de terrain quant à la collecte de données migratoires, et d'autre part, d'actualiser les méthodologies utilisées grâce au partage d'expérience des énumérateurs.



GESTION DES FLUX MIGRATOIRES

Dans le cadre du renforcement de capacités en termes de protection et d'assistance aux migrants vulnérables et/ou victimes de traite, l'OIM a organisé un atelier de formation des assistants sociaux et agents de protection de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD). Cette formation a permis de sensibiliser 24 agents de l'UNFD aux techniques utilisées pour identifier et assister les migrants vulnérables, en particulier les migrants reçus au sein de la cellule d'écoute/d'orientation et dans les bureaux des antennes régionales de l'UNFD. Cet atelier s'inscrit dans le cadre

du programme « améliorer la gestion des flux migratoires », cofinancé par le Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Agrique et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement, et coordonné par la GIZ.



PROTECTION ET ASSISTANCE POUR LES MIGRANTS

Du 27 septembre au 08 octobre, une formation sur le fonctionnement de la ligne verte a été organisée au profit d'assistants sociaux du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF). Cette ligne verte, gérée par le service des affaires sociales du MFF, est destinée aux enfants en situation de vulnérabilité. Elle permet de leur proposer un large éventail de services (orientation, écoute active).

Plus tard dans le mois (les 19, 20, 21 et 26 octobre), les premières séries de formation sur l'intérêt supérieur de l'enfant ont été dispensées au profit de collaborateurs du MFF, Caritas, ONARS, UNHCR et de l'OIM. Ces formations, s'inscrivent dans le cadre de la mise en place d'un comité pluridisciplinaire de l'intérêt supérieur de l'enfant qui sera instauré à Djibouti pour la prise en charge de cas de mineurs vulnérables.